

**INFORMATION SITE DE BAINNADE**



**SOURCES DE POLLUTION**

Catégorie	Risque de pollution
<b>Météorologie</b>	Les épisodes pluvieux entraînent des dégradations de la qualité de l'eau par ruissellement et déversement des cours d'eau à proximité des zones de baignade
<b>Assainissement : Réseaux &amp; Station d'épuration</b>	Par temps sec, des incidents peuvent survenir sur le réseau d'assainissement et entraîner un écoulement d'eaux brutes à proximité des zones de baignade. Par temps pluvieux, la surcharge des réseaux par les eaux de pluies nécessite un délestage des eaux brutes diluées directement dans le milieu
<b>Plaisance</b>	Rejet des eaux noires, déversement accidentel d'hydrocarbures, nappes maritimes
<b>Activités diverses &amp; Équipements</b>	Déversement accidentel dans les cours d'eau

**MESURES DE GESTION**

Catégorie	Mesure de gestion
<b>Météorologie</b>	- Fermeture préventive des zones de baignade - Suivi de la qualité de l'eau - Entretien et curage préventif du réseau pluvial
<b>Assainissement : Réseaux &amp; Station d'épuration</b>	- Entretien des réseaux - Amélioration des équipements (télésurveillance, générateur de secours, bache de captage, etc.) - Campagne de contrôles des réseaux et identifications de eaux parasites - Suivi et contrôle des stations d'épuration et de la qualité des rejets
<b>Plaisance</b>	- Amélioration des équipements des bateaux - Dispositif de récupération des eaux noires en mer (Golfe) et dans les ports - Équipement antipollution dans les ports - Campagnes de sensibilisation en mer et à terre
<b>Activités diverses &amp; Équipements</b>	- Plan communal et intercommunal de sauvegarde - Contrat territoire visant à réduire les sources de pollution - Identification des sources de pollutions et intervention des services communaux, intercommunalité ou services d'état - Programme de réduction de l'usage des pesticides

**SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX**

Pendant la saison balnéaire, le **contrôle sanitaire des eaux de baignade est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS)**. La **Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez renforce ce dispositif de contrôle par des prélèvements d'eau de mer supplémentaires** sur toutes les plages de son territoire. Cette autosurveillance de la qualité des eaux de baignade permet de préserver la santé des baigneurs et d'être réactif en interdisant provisoirement la baignade si nécessaire.

	<b>Période de surveillance :</b>	01 juin - 30 Septembre
	<b>Fréquence de prélèvement :</b>	20 prélèvements / saison
	<b>Période de surveillance :</b>	01 juin - 30 Septembre
	<b>Fréquence de prélèvement :</b>	5 prélèvements / semaine

La Communauté de communes et les 9 communes littorales de son territoire sont certifiées «Démarche qualité des eaux de baignade». Tous les ans, un organisme externe s'assure de la conformité des démarches mises en œuvre dans la surveillance et la gestion des zones de baignade sur les aspects sanitaires.

En 2022, la certification a été renouvelée par BCS certification

Restez informés en temps réel sur la qualité des eaux de baignade sur notre site internet :



**HISTORIQUE DE LA QUALITÉ DE L'EAU**

**Classement des eaux de baignade**



**Historique des incidents**

Date	Origine	Fermeture - Durée
08/09/2022	Analyses non conformes consécutives à un épisode pluvieux - ARS	Non
21/07/2022	Analyses non conformes autosurveillance	Non (conforme aux procédures)
07/07/2022	Hydrocarbure	18 heures
28/06/2022	Pluie	17 heures
2021		
19/09/2020	Pluie	48 heures
04/06/2020	Pluie	21 heures
10/09/2019	Pluie	33 heures
27/07/2019	Pluie	8 heures
20/06/2019	Analyses non conformes autosurveillance	Non (conforme aux procédures)
21/05/2019	Analyses non conformes - ARS	24 heures
13/08/2018	Pluie	Non (non conforme)
09/08/2018	Pluie	2 jours
16/07/2018	Pluie	24 heures
04/06/2018	Pluie	Non (non conforme)